

LA LETTRE DU PROJET

de cité administrative du 21ème siècle

NAISSANCE D'UN
PROJET

CALENDRIER
CHIFFRES CLÉS

L'INTERVIEW

LES GROUPES
DE TRAVAIL

N°1



Naissance d'un projet

La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Gare La Vallée » à Amiens a été créée en 2006, dans un périmètre de 112 hectares. Elle se situe entre la gare, la Somme et les hortillonnages.

En mars 2017, Bernard Cazeneuve, alors Premier ministre, est venu poser la première pierre du futur « Pôle des services publics du XXI^e siècle ». Cette opération s'inscrivait dans le contrat de développement de l'amiénois qu'il a signé ce même jour à l'hôtel de ville.

L'État s'est engagé à réaliser ce projet en deux phases :

- la première phase concerne la réinstallation de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en 2019
- la seconde phase pour la période 2019-2021, lancement d'une cité administrative sur les

parcelles contiguës pour y accueillir 900 fonctionnaires.

Cette idée de cité administrative a émergé dans un premier temps par la nécessité de trouver de nouveaux locaux pour la DDTM, actuellement hébergée dans la cité administrative départementale, boulevard du Port à Amiens. Ses locaux n'étaient plus adaptés aux besoins et nécessitaient un désamiantage. Parallèlement, le bâtiment « Équinoxe », situé rue de la Vallée à Amiens, construit par un promoteur privé, se trouvait libre suite à la défaillance de l'acheteur potentiel. Le préfet a ainsi saisi cette opportunité pour envisager d'y installer la DDTM.

La parcelle contiguë étant libre, un projet a émergé avec pour ambition de regrouper des services et opérateurs de l'État géographiquement dispersés.

Cette cité sera un des moteurs de la ZAC, mais elle profitera également de ses équipements, en effet, celle-ci connaît actuellement un nouvel élan, notamment grâce au projet « La Vallée idéale ».

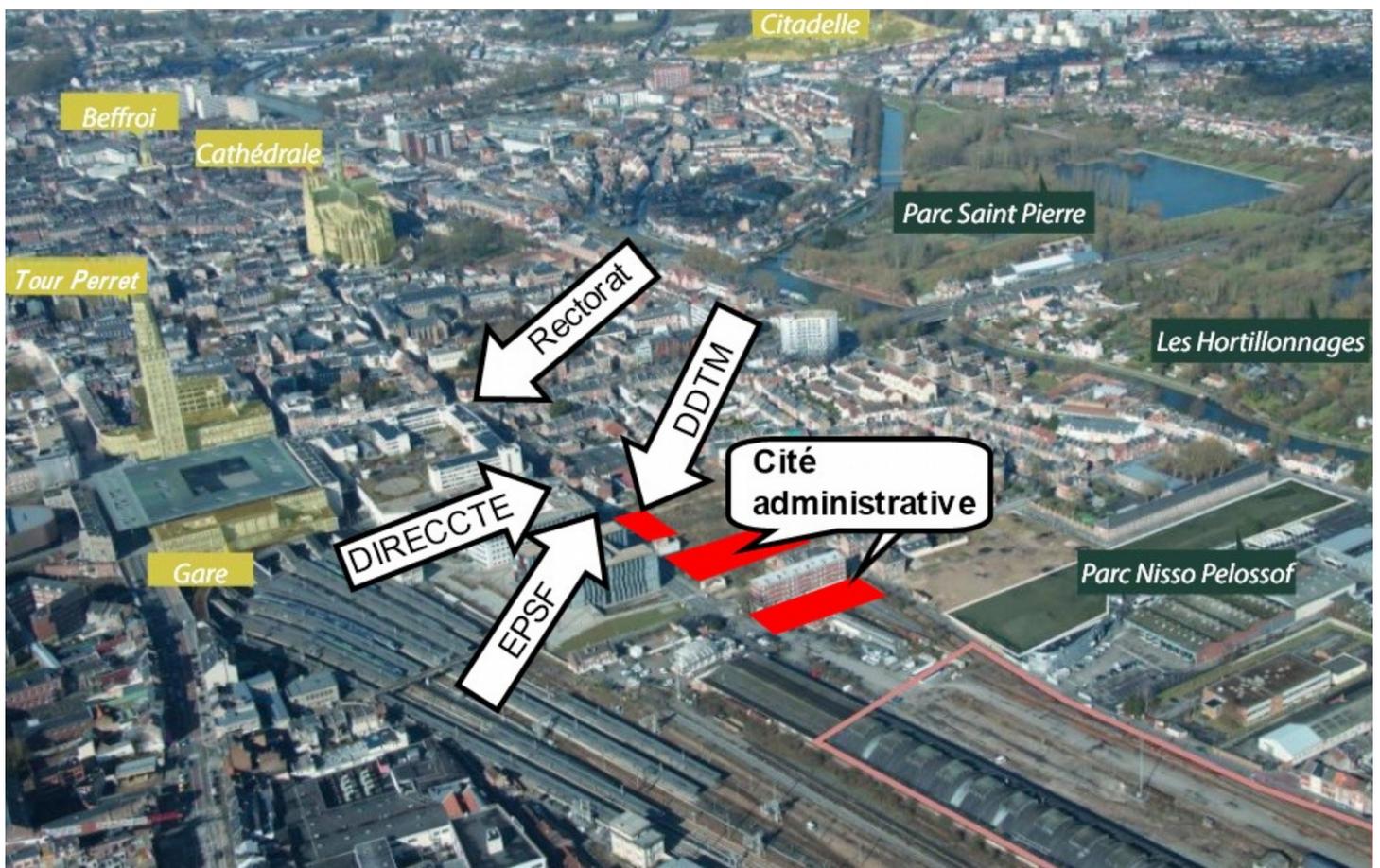
L'ambition est de répondre aux nouvelles organisations des services, de moderniser le cadre de travail des agents et l'accueil des publics. Le projet permettra de mutualiser les espaces d'accueil, les équipements informatiques, les salles de réunions et de créer un restaurant inter-administratif.

Cette future cité inscrit l'État dans les programmes immobiliers de performance énergétique (réduction des coûts de chauffage, ...), de numérisation (e-administration, dématérialisation des documents,...) et

d'évolution des modes d'organisation du travail (espaces partagés, télé-travail,...).

L'équipe Vinci-Duval a été désignée, par un jury (composé notamment de Philippe De Mester, préfet de la Somme), pour l'aménagement du projet « La Vallée idéale » constitué de trois zones au sein de la ZAC :

- la Halle Freyssinet et son plateau ferroviaire, qui accueilleront des places, des logements, des bureaux, des services, des commerces dont une halle gourmande et un hôtel.
- le dépôt de bus Amétis déménagera dans quelques mois. Les terrains seront disponibles pour des opérations immobilières à dominante résidentielle.
- l'île aux fruits, parcelle de 2,3 hectares située en bord de Somme sera dédiée à des activités de loisirs.





Calendrier

16 mars 2017 – Pose de la première pierre du futur « Pôle des services publics du XXIème siècle » par Bernard Cazeneuve, Premier ministre

Phase 1 : Bâtiment de la DDTM, « Équinoxe »

Nov 2018 – L'extérieur du bâtiment est terminé.

Janv 2019 – Début des travaux d'aménagement intérieur du bâtiment.

Juill 2019 – Fin des travaux, installation de la DDTM dans ses nouveaux locaux.

Phase 2 : La cité administrative

Déc 2018 – Validation du marché qui permettra de confier à une société les opérations de réalisation de la cité administrative, de son exploitation et sa maintenance (entretien,...).

Fév 2020 – Dépôt du permis de construire

Sept 2020 – Début des travaux de construction des bâtiments

Déc 2022 – Fin des travaux, installation des services et opérateurs de l'État dans leurs nouveaux locaux

Chiffres clés

14 services et opérateurs de l'État concernés

950 agents, 1700 en comptant ceux déjà présents sur le secteur

76.650.000 € TTC coût total du projet

1M d'€ d'économie annuelle de coût de fonctionnement

22.800 m² de surface de plancher sur 3 bâtiments

12 sites regroupés sur 1 cité administrative



L'interview

**de Jacques Banderier
Directeur départemental
des territoires
et de la mer de la Somme**



La Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme possède cinq implantations géographiques réparties sur Amiens, Saint-Valery-sur-Somme, Abbeville et Péronne.

Le centre administratif départemental qui l'accueille ne correspond plus aux normes de constructions actuelles :

Quelles sont vos attentes par rapport à ce nouveau bâtiment ?

- l'absence de ventilation intérieure, la faiblesse de l'isolation thermique et la distribution du chauffage ne sont plus adaptés,
- bon nombre de composants sont en fin de vie et contribuent à la dégradation et au vieillissement du cadre de travail des agents,
- comme pour beaucoup de bâtiments de cette époque, plusieurs éléments de structure contiennent de l'amiante (la non-exposition des agents y est cependant garantie).

Le déménagement des services de la DDIM est donc l'occasion d'offrir à ses agents de meilleures conditions de travail correspondant aux standards du XXIème siècle.

Cette nouvelle installation va-t-elle modifier l'organisation et/ou la manière de travailler de vos services ?

Le déménagement n'entraînera pas de changement d'organisation à proprement parlé. Il devrait permettre en revanche de faciliter certaines synergies entre services (agriculture et environnement), d'offrir des espaces d'accueil et de réunion plus conviviaux et modernes (visioconférences et de vidéoprojection) et être l'occasion d'accélérer les démarches de dématérialisation d'ores et déjà engagées (arborescence partagée, gestion des courriers).

Comment les agents ont-ils réagi à l'annonce de ce déménagement et quelles sont leurs attentes ?

Des attentes et des craintes se sont exprimées, qui concernent essentiellement l'organisation des espaces de travail au regard de la diminution de la surface moyenne des bureaux, la proximité avec un service de restauration administratif et la gestion du stationnement.

Afin de répondre à ces questions, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- le plan de cloisonnement du futur bâtiment a fait l'objet d'un travail en interne important,
- une convention avec le restaurant administratif de la SNCF est en cours de passation,
- un plan de déplacement est en cours d'élaboration.

